



L'Agora du Conseil



Commission
scolaire
de Montréal

Volume 6, numéro 10 – Mai 2014



L'Agora du Conseil est une publication mensuelle du Secrétariat général qui présente les principaux dossiers traités par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal.

Les dossiers dont il est question ci-dessous ont été traités à la séance ordinaire du 21 mai 2014, qui s'est tenue au centre Tétréaultville, au 8300, rue de Teck.

- **Le centre Tétréaultville, un milieu de vie accueillant**

La séance du 21 mai du Conseil des commissaires était la troisième et la dernière de l'année à avoir lieu à l'extérieur du centre administratif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Après s'être rendus dans une école primaire, l'école Barthélemy-Vimont, et dans une école secondaire, l'école La Dauversière, les commissaires se sont cette fois donné rendez-vous dans un centre de formation générale pour adultes, le centre Tétréaultville.

M. Daniel Tousignant, directeur par intérim, a présenté le centre Tétréaultville et son annexe, le centre Hochelaga-Maisonneuve, comme de véritables carrefours communautaires dans leur quartier. Ces deux centres, qui accueillent 525 élèves, offrent des cours de la formation générale du secondaire et le centre Tétréaultville propose également des programmes de francisation.

Le retour aux études peut représenter un défi important pour les adultes et les deux centres se sont donné un ensemble de stratégies d'intervention afin d'aider leurs élèves en leur offrant un encadrement soutenu et en suscitant chez eux une prise de conscience au regard de l'importance du respect des échéanciers comme facteur de réussite. Surtout, les équipes des centres Tétréaultville et Hochelaga-Maisonneuve savent que l'école étant avant tout un milieu de vie, il est essentiel que les élèves s'y sentent bien accueillis et elles déploient des efforts considérables pour que le retour aux études de leurs élèves soit aussi un nouveau départ dans leur vie.

- **Un hommage aux participants au festival de robotique FIRST**

La soirée a commencé par un vibrant hommage rendu par le Conseil des commissaires aux élèves de la CSDM figurant au nombre des lauréats du Festival de robotique FIRST. Tableau vivant de la vitalité de l'enseignement des sciences à la Commission scolaire, les élèves des nombreuses équipes gagnantes ont reçu à tour de rôle, des mains de leur commissaire scolaire, un certificat hommage. La présidente de la CSDM, Mme Catherine Harel-Bourdon, a souligné le travail de l'organisme Fusion Jeunesse et de son directeur général, M. Gabriel Bran Lopez, qui est également l'un des cofondateurs du Festival de robotique. Elle a chaleureusement félicité les élèves et a vivement remercié les enseignants, les parents, les mentors et les différents accompagnateurs qui ont rendu cette réussite possible, et tout particulièrement Mme Françoise Plante, conseillère pédagogique en sciences et technologies et responsable du projet à la CSDM. Cette dernière a ensuite pris la parole pour souligner le travail extraordinaire fait à cet égard dans de très nombreuses écoles, que celles-ci obtiennent des prix ou non, et a félicité toutes les personnes qui, par leur travail et leur dévouement, participent à cette grande réussite collective.

- **L'adoption des plans d'effectif**

Le Conseil des commissaires a adopté les plans d'effectif déposés pour l'année 2014-2015 pour le personnel des hors cadres, des cadres, des gérants et des professionnels non syndiqués; pour le personnel professionnel syndiqué; pour le personnel de soutien administratif, technique,

paratechnique, du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, les ouvriers, les aides-concierges, les concierges et le personnel de cafétéria. Par ailleurs, une modification au plan de l'effectif pour le personnel de direction d'école et de centre a également été adoptée. Rappelons que tous ces plans ont été élaborés dans un contexte de grandes compressions budgétaires.

Au cours de la séance, de nombreux professionnels de la CSDM ont profité de la période réservée au public pour exposer au Conseil des commissaires les conséquences des compressions annoncées dans leur milieu de travail. Ainsi, des conseillers pédagogiques, animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, agents de développement et psychoéducateurs ont demandé à la Commission scolaire de revenir sur ses décisions.

Par la suite, en audience, M. Michel Mayrand, président du Syndicat des professionnelles et des professionnels du milieu de l'éducation de Montréal (SPPMEM), et Mme Hélène Fontaine, vice-présidente du SPPMEM, ont soutenu que les abolitions dans les services professionnels se traduisaient nécessairement par des réductions dans les services directs aux élèves.

L'Association professionnelle du personnel administratif (APPA) a également été entendue en audience au sujet des plans d'effectif. M. Charles Allen, président de l'APPA, était accompagné de Mme Nicole Payeur, secrétaire d'école. Ensemble, ils ont présenté le travail qui incombe maintenant aux secrétaires d'école et expliqué que les suppressions de postes entraînent une surcharge de travail et, par conséquent, de l'épuisement professionnel et une augmentation du taux d'absentéisme. M. Allen a également assuré le Conseil des commissaires que son association serait aux côtés de la CSDM dans ses revendications à Québec.

Enfin, un enseignant de l'école Eulalie-Durocher est venu présenter au Conseil des commissaires les problèmes que pose, pour son école qui accueille des jeunes de 16 à 21 ans, la méthode de comptabilisation du nombre d'élèves pour l'octroi de postes de direction adjointe. L'un des deux postes de direction adjointe de son école a été supprimé même si la population scolaire y est stable et qu'elle s'élève à environ 1 000 élèves. Il a expliqué qu'il faut 900 élèves pour avoir droit à un deuxième poste de direction adjointe, mais que les élèves adultes ne sont pas pris en compte dans ce calcul. Il a plaidé pour le maintien du deuxième poste de direction adjointe en soulignant que les élèves de 18 à 21 ans fréquentent les mêmes classes que les plus jeunes, reçoivent les mêmes services et ont besoin du même encadrement.

- **Le problème d'espace et le ratio d'élèves dans les écoles**

Des représentants de l'école Saint-Jean-de-Brébeuf, accompagnés de la vice-présidente de l'Alliance des professeures et des professeurs de Montréal, sont venus expliquer au Conseil des commissaires le problème de surpopulation dans leur école. Ils ont souligné que ce problème sera accentué par le transfert de deux classes d'accueil de l'école Saint-François-Solano, qui s'ajouteront aux deux nouvelles classes ordinaires nécessaires pour répondre à la hausse des inscriptions pour la prochaine année. Pour régler la situation, ils ont suggéré que les travaux soient accélérés à l'école Sans-Frontières afin qu'elle soit prête pour la rentrée 2014-2015, qu'une entente soit conclue avec la Commission scolaire English-Montréal pour que des locaux libres de l'école Nesbitt soient loués à la CSDM et que des agrandissements temporaires soient effectués dans les écoles de quartier. Ils ont par ailleurs assuré la CSDM de leur appui dans toute négociation qu'elle pourrait mener avec la Commission scolaire English-Montréal ou avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Mme Harel-Bourdon a quant à elle souligné que les problèmes de surpopulation touchent la presque totalité des circonscriptions de la Commission scolaire et que celle-ci a entrepris des démarches de toute part pour s'y attaquer, aussi bien sur le front des négociations entreprises avec le MELS et la Commission scolaire English-Montréal que sur celui des travaux d'agrandissement d'écoles et de remise en service de bâtiments excédentaires.

Pour leur part, des parents d'élèves et des enseignants de l'école Le Plateau, une école qui offre une concentration en musique, sont venus expliquer les répercussions sur l'école et ses élèves de la baisse du ratio de vingt élèves par classe à dix-huit. Ils ont fait valoir le fait que le taux de réussite des élèves est très élevé à leur école et que la baisse du ratio ne répondait donc pas à un besoin d'améliorer la réussite des élèves, mais qu'elle aurait pour conséquence de priver des élèves de la possibilité de profiter d'une expérience très enrichissante liée à l'apprentissage de la musique. Ils ont également demandé que le poste de direction adjointe soit garanti à leur école, quel que

soit le nombre d'élèves, en raison de sa vocation particulière qui entraîne un surcroît de travail. La présidente a indiqué que les ratios de l'école font suite à la convention collective. Mentionnons que cette école reçoit des élèves des établissements des milieux défavorisés selon les données du Comité de gestion de la taxe scolaire.

Enfin, la question de la fermeture des garderies en milieu scolaire de la CSDM a refait surface. Des membres du comité Touche pas à ma garderie ont demandé à la CSDM de ne pas fermer ces garderies, qu'ils présentent comme un modèle de réussite, soulignant notamment que leurs locaux sont mal adaptés aux besoins scolaires puisqu'ils sont conçus pour des enfants plus petits. Mme Harel-Bourdon a rappelé que la CSDM doit se concentrer sur sa mission, soit l'éducation des enfants d'âge scolaire, et que les problèmes d'espace sont criants à la CSDM. Elle leur a par ailleurs rappelé que dans le passé, des parents qui représentaient certains conseils d'établissements se sont présentés à des comités de quartiers et à des comités de parents des réseaux pour demander spécifiquement la fermeture des garderies afin de régler les problèmes de manque d'espace.

- **L'école Baril – la mobilisation d'une communauté**

Mme Michèle Henrichon, de l'école Baril, a annoncé au Conseil des commissaires le lancement du livre *Notre école à faire rêver*, préparé par des élèves, le 27 mai. Pour souligner la fin de ce beau projet, elle a présenté un court film dans lequel les élèves expliquent l'origine du projet, les étapes de sa réalisation et leur motivation. Ce film fort inspirant souligne de belle manière qu'une situation difficile peut donner naissance à des projets porteurs.

- **La sécurité aux abords des écoles**

Le Conseil des commissaires a adopté les recommandations du comité de travail sur la sécurité des élèves. M. Ben Valkenburg, président de ce comité, a souligné l'importance d'offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves, d'autant plus que les enfants de cinq à douze ans sont particulièrement vulnérables sur le réseau routier. Le comité cherche à avoir une vue d'ensemble des actions mises en place concernant la sécurité des élèves et à déterminer les éléments sur lesquels il peut agir. M. Valkenburg a par ailleurs rappelé le décès tragique de Mathilde Blais, employée à la CSDM, qui a profondément marqué la communauté cycliste et la communauté scolaire, et il a souligné que cet accident a incité de nombreux décideurs politiques à se mobiliser autour des questions de sécurité.

- **Des écoles en évolution**

Le Conseil des commissaires de la CSDM a adopté une série de modifications à son Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2014-2017. Ces modifications rendent notamment compte du fait que des élèves de l'école des Nations ont dû être déplacés à l'école Champlain, où des locaux étaient libres, pour la durée des travaux majeurs qui ont été entrepris pour assurer la qualité de l'air à l'école des Nations.

D'autres modifications rendent compte de solutions apportées à des problèmes d'espace. Ainsi, le Conseil a approuvé l'installation de quatre unités préfabriquées au Jardin botanique de Montréal pour pallier le manque d'espace à l'École des métiers de l'horticulture de Montréal. Ces unités devraient rester en place jusqu'à ce qu'une solution permanente à ce problème soit trouvée. Par ailleurs, l'École des métiers de la construction de Montréal, qui n'avait pas les locaux nécessaires pour offrir des programmes de formation à la Commission de la construction du Québec (CCQ), loue l'immeuble situé au 5575 de la rue Hochelaga depuis le mois de janvier 2013 et reçoit à cet effet un financement de la CCQ. À l'inverse, le centre Lartigue connaît une baisse de sa clientèle, de sorte qu'il a maintenant besoin d'un moins grand nombre de locaux et que son annexe, située au 7745, avenue Champagneur, doit être fermée.

- **Le retrait d'un programme de l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal**

Depuis 2008, le programme d'études Conduite et réglage de machines à moudre (DEP 5193) offert, à l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal, connaît de grandes difficultés de recrutement, alors que dans la même école, d'autres programmes, très courus, auraient besoin de beaucoup plus d'espace pour répondre à la croissance de la demande. Comme le retrait du programme d'études Conduite et réglage de machines à moudre permet d'éviter d'investir dans une coûteuse remise en état et mise aux normes des équipements du programme et que l'espace libéré par ce programme pourrait être avantageusement utilisé par des programmes beaucoup plus populaires, son retrait a été autorisé par le Conseil des commissaires.

Nominations

Directions :

- **M. Alain Provost** a été nommé directeur de l'école **Ludger-Duvernay et Annexe Charlevois**. Il entrera en fonction le 1^{er} juillet 2014.
- **Mme Julie Duchesne** a été nommée directrice de l'**École internationale de Montréal**. Elle entrera en fonction le 1^{er} juillet 2014.
- **Mme Johanne Provost** a été nommée directrice de l'école **Léonard-De Vinci et Annexes**. Elle entrera en fonction le 1^{er} juillet 2014.
- **Mme Caroline Lefebvre** a été nommée directrice de l'école **Saint-Jean-de-Brébeuf**. Elle entrera en fonction le 1^{er} juillet 2014.
- **Mme Sabine Posso** a été nommée directrice de l'école **Louis-Riel**. Elle entrera en fonction le 1^{er} juillet 2014.
- **M. Jean-François Gagnon** a été nommé directeur de l'école **Sophie-Barat et Annexe**. Il entrera en fonction le 1^{er} juillet 2014.
- **M. Stéphane Richard** a été nommé directeur du centre **Lartigue**. Il entrera en fonction le 1^{er} juillet 2014.

Le Conseil des commissaires leur souhaite tout le succès possible dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

Source : Secrétariat général
Cette publication est rédigée en nouvelle orthographe.

Pour nous faire part de vos questions ou de vos commentaires, vous pouvez nous écrire à secg@csgm.qc.ca ou nous appeler au 514 596-6012.

090009
Conception visuelle : Service des communications